



Genève, le 2 mai 2011

Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du département de la solidarité et de l'emploi**

### Politique en faveur de l'emploi et lutte contre le chômage

**Le Conseil d'Etat présente un ensemble de mesures destinées à renforcer la lutte contre le chômage. Le rapport d'évaluation sur la loi cantonale en matière de chômage, trois ans après son entrée en vigueur, permet d'identifier certaines forces et faiblesses. Il s'accompagne d'un projet de loi visant à accélérer la mise en place de mesures de réinsertion ayant démontré leur efficacité. Le Conseil d'Etat a aussi annoncé de nouvelles mesures impliquant les employeurs dans la lutte contre le chômage.**

Les conseillers d'Etat David Hiler, chargé du département des finances, et François Longchamp, chargé du département de la solidarité et de l'emploi, ont présenté ce jour le rapport d'évaluation sur la loi en matière de chômage (LMC), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2008. Ce rapport s'appuie notamment sur deux rapports externes (rapport sur les stages PEF de l'Observatoire universitaire de l'emploi, et rapport d'audit du Seco sur le fonctionnement de l'Office cantonal de l'emploi) et il s'accompagne d'un projet de loi destiné à améliorer l'efficacité du dispositif. Ses principaux enseignements sont :

- le nouveau dispositif a contribué à une réinsertion plus rapide et durable des chômeurs. Jusqu'en mai 2010, la durée moyenne du chômage à Genève s'est rapprochée de la durée moyenne dans le reste du pays, mais la prolongation des indemnités voulue par le Grand Conseil dès mai 2010 s'est à l'inverse immédiatement traduite par une remontée de la durée moyenne du chômage ;
- les mesures d'activation et de requalification (stages PEF) ont un impact favorable sur la durée du chômage ; cependant ces mesures doivent être attribuées plus tôt dans le parcours des chômeurs et leur offre doit être renforcée dans les secteurs à fort volume de chômeurs. Les stages PEF devraient céder la place à des **stages de requalification**, qui seront désormais attribués au plus tard le 9<sup>e</sup> mois de chômage et en priorité dans l'économie privée ;
- l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) affiche un taux de réussite élevé. Toutefois, ses critères d'accès doivent être élargis pour répondre aux besoins de plus de candidats. L'ARE sera désormais disponible pour des emplois dans un autre canton et portera sur **24 mois au lieu de 12** pour les chômeurs âgés de 50 ans et plus ;
- l'organisation de l'OCE reste encore trop marquée par l'ancienne législation. La **restructuration de l'OCE** doit donc se concentrer sur son rôle de suivi intensif des chômeurs et sur sa **proximité avec les employeurs**.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a rappelé que l'économie genevoise créait chaque année un nombre important d'emplois. Si une partie de ces emplois profite directement aux personnes inscrites au chômage (en 2010, quelque 20'000 personnes ont quitté le chômage dans notre canton), les employeurs peuvent et doivent mieux encore tenir compte de leur responsabilité dans la lutte contre le chômage. C'est pourquoi l'OCE a créé, en octobre dernier, un Service

Employeurs destiné à renforcer les liens entre l'OCE et l'économie. C'est pourquoi aussi le conseiller d'Etat François Longchamp proposera aux partenaires sociaux réunis sous l'égide du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) les mesures suivantes :

- **réactivation de la commission tripartite** pour l'engagement de collaborateurs au sein de l'administration cantonale, des établissements publics et du secteur subventionné ;
- pour le secteur privé, mise en place d'un label « Entreprise genevoise responsable » destiné aux entreprises actives dans la lutte contre le chômage et disposées notamment à se soumettre au préavis de la commission tripartite ;
- publication, sur le site de l'OCE, de toutes les demandes de permis de travail effectuées par des entreprises pour des postes n'ayant pas été annoncés préalablement à l'OCE, afin d'élargir les opportunités pour les demandeurs d'emploi.

**Pour tout complément d'information :**

*François Longchamp, par l'intermédiaire Bernard Favre, secrétaire général adjoint - tél. +41 (79) 215 80 58. Voir aussi internet [www.ge.ch/dse](http://www.ge.ch/dse)*